

**Présentation retraçant les informations  
financières essentielles  
(Article L2313-1 du CGCT)**

*L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

## LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires :

- annualité
- universalité
- unité
- équilibre
- antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité,...)
- ajuster une dépense
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal. Le budget 2020 est soumis au vote du conseil municipal le 22 juillet 2020.

Le budget communal est structuré en deux sections :

**La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, subventions aux associations...).

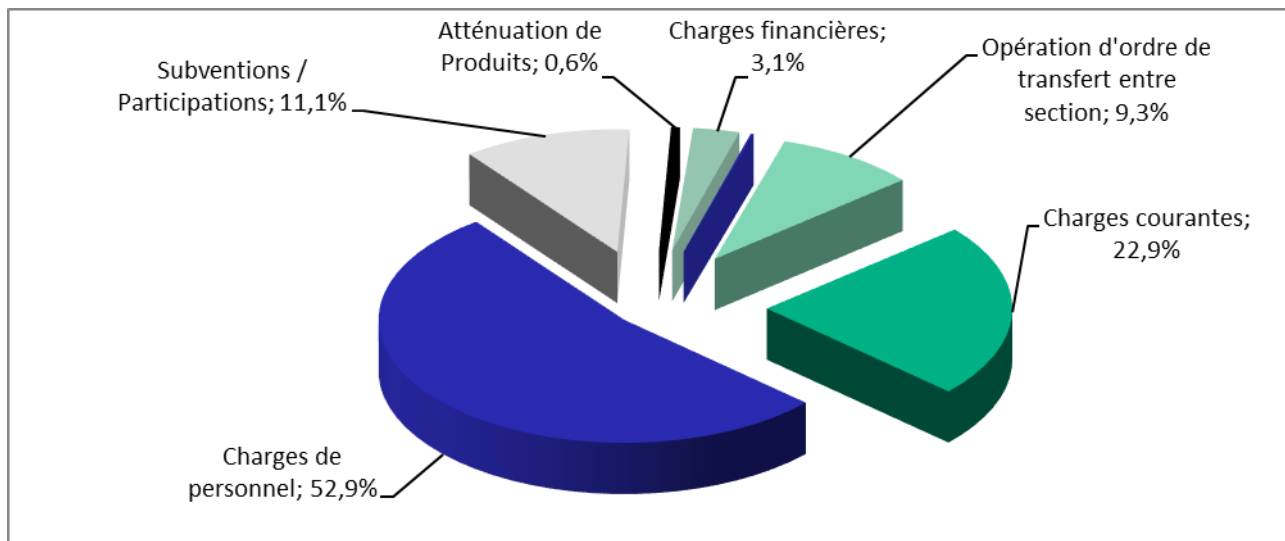
**-La section d'investissement** retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune : travaux, entretien du patrimoine existant

## LES FINANCES DE LA COMMUNE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

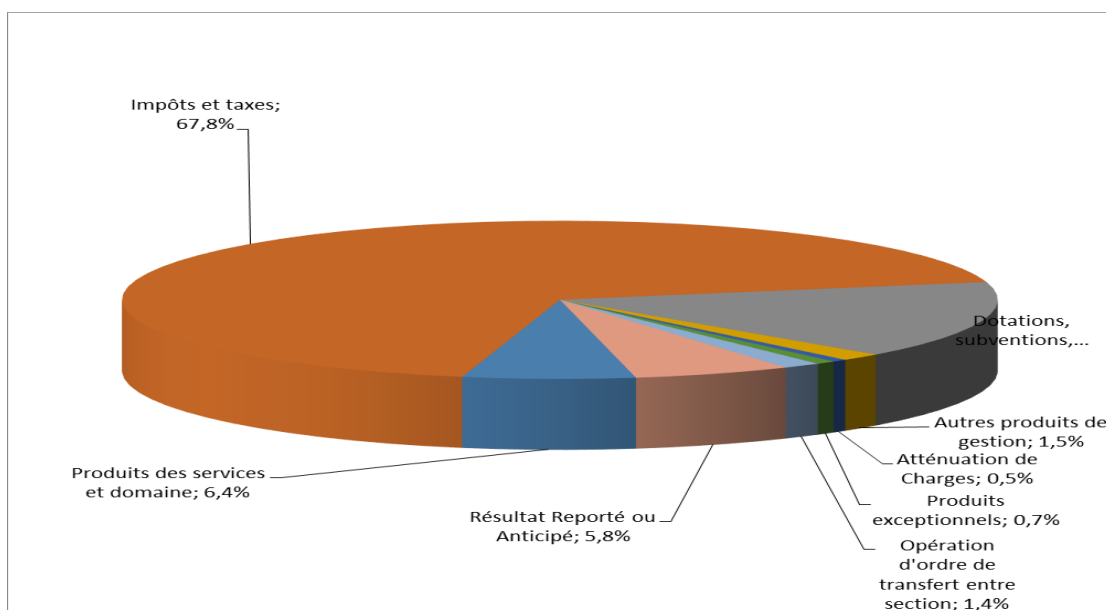
En 2019, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **7 539 244 €** pour des recettes de fonctionnement de **8 562 861 €**.

### FONCTIONNEMENT

La répartition des dépenses de fonctionnement s'établit de la manière suivante :



Les recettes sont constituées en grande partie par le produit des impôts et taxes (67.8%) et des dotations et subventions (15.8%).



La différence entre les dépenses et les recettes fait donc apparaître :

**un excédent 2019 de 1 023 635 €.**

Pour rappel, il était de :

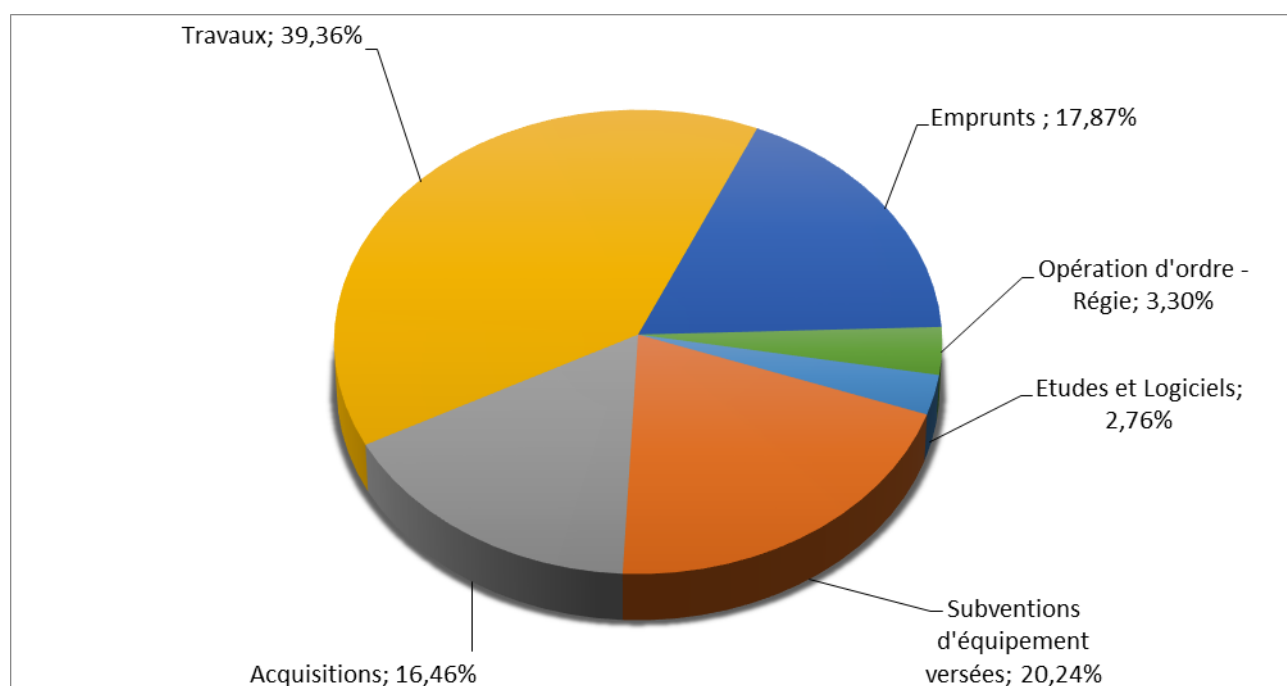
| <b>Evolution des Résultats</b>        | <b>2014</b>      | <b>2015</b>        | <b>2016</b>        | <b>2017</b>        | <b>2018</b>        |
|---------------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Résultat de clôture en Fonctionnement | <b>811 408 €</b> | <b>2 144 309 €</b> | <b>1 824 999 €</b> | <b>1 615 562 €</b> | <b>1 005 495 €</b> |

## **INVESTISSEMENT**

**Les dépenses d'investissement se décomposent de la façon suivante :**

|  |             |
|--|-------------|
| Remboursement des emprunts (capital) (chap 16)   | 646 616 €   |
| Acquisitions foncières et matériels (chap 21)    | 595 421 €   |
| Travaux (chap 23)                                | 1 424 179 € |
| Etudes et logiciels (chap 20)                    | 100 022 €   |
| Subventions équipement versées (chap 204)        | 732 433 €   |
| Opération ordre entre section (Régie) (chap 040) | 119 531 €   |
| Annulation de Titres sur exercices antérieurs    | 1 261 €     |

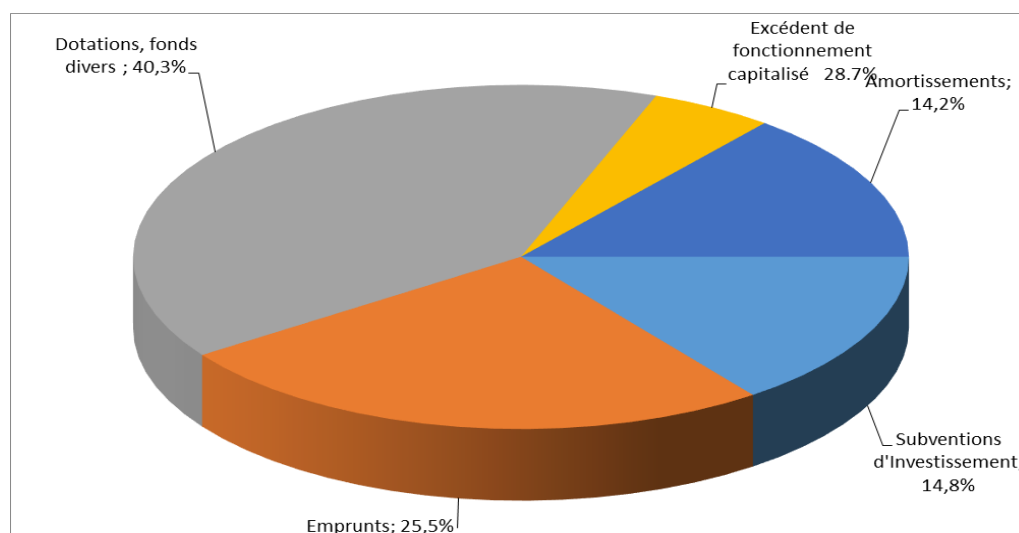
**Pour un montant total de 3 619 465 €**



**Les recettes sont constituées par :**

|                                  |             |           |
|----------------------------------|-------------|-----------|
| Dotations                        | (chap 10)   | 181 294 € |
| Opération Ordre (Amortissements) | (chap 040)  | 700 000 € |
| Subventions                      | (chap 13)   | 522 192 € |
| Emprunt                          | (chap 16)   | 900 000 € |
| Excédent capitalisé              | (chap 1068) | 500 000 € |

**Pour un montant total de 2 803 487 €**



Contrôle de l'équilibre budgétaire :

|   |                  |
|---|------------------|
| FCTVA et TLE                              | 181 294 €        |
| Excédent de fonctionnement capitalisé     | 500 000 €        |
| Opération ordre (amortissement, cessions) | 700 000 €        |
| Capital des Emprunts                      | - 646 616 €      |
|   | <b>734 678 €</b> |

L'équilibre budgétaire est respecté puisque les ressources propres internes et externes couvrent largement le capital des emprunts remboursé.

## Résultat

Les dépenses d'investissement s'élèvent à      **3 619 465 €**  
et les recettes à    **2 803 487 €**

La section d'investissement **est déficitaire de - 815 978 €.**

Avec les restes à réaliser au 31 décembre 2019 (ce sont les dépenses engagées mais non mandatées et les recettes certaines mais non perçues à cette date), le résultat cumulé en investissement pour l'année 2019 est un **déficit de - 647 747 €.**

Ce déficit d'investissement est toutefois largement couvert par l'excédent de fonctionnement généré en 2019 **(1.023.635 €)**

### **Le résultat global de clôture de l'exercice 2019**

(Fonctionnement + Investissement)  
est donc un **excédent de 375 888 €**

## ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

- **La Capacité de désendettement**, égale au rapport entre le stock de dette et l'Épargne Brute. Ce ratio théorique mesure la durée (en année) nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.

### Evolution de notre Epargne brute

Le Calcul de l'Épargne Brute : Recettes Réelles de fonctionnement – dépenses Réelles de fonctionnement, y compris les charges financières. Le résultat de ce calcul est le solde disponible pour le remboursement du Capital de la dette et le financement des investissements.

| 2014        | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        | 2019        |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1.197.523 € | 2.389.727 € | 1.318.911 € | 1.366.581 € | 1.005.425 € | 1 104 104 € |

### ENCOURS DE LA DETTE

| Année  | 2014             | 2015             | 2016             | 2017             | 2018             | 2019               |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| <b>Encours des emprunts</b>  | <b>8 219 118</b> | <b>7 835 009</b> | <b>7 483 832</b> | <b>7 439 369</b> | <b>6 687 852</b> | <b>6 923 467 €</b> |
| Encours de dette par habitant (soit 6 026 h au 01/01/2020 selon INSEE) | 1 196 €          | 1 192 €          | 1 175 €          | 1 238 €          | 1 104 €          | 1 148 €            |
| Encours de dette/ Epargne brute EBF                                    | 6,86             | 3,78             | 5,67             | 5,44             | 6,66             | 6,27               |
| Frais financiers/ Encours de dette                                     | 4,36 %           | 4,00 %           | 4,00 %           | 3,00 %           | 4,00 %           | 4,00 %             |

La solvabilité de la commune, mesurée par la capacité de désendettement (rapport Encours de dette / Epargne brute), est satisfaisante en 2019 puisqu'elle **s'établit à 6.27 années**.

**Capacité de désendettement : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.**

Fin 2018 (données Trésorerie Bédarioux), ce stock de dette est conforme à la norme des communes de même strate au niveau régional et départemental, mais est élevé comparativement au niveau national

|               |                                 |
|---------------|---------------------------------|
| Bédarioux :   | 1.073 € / habitant (année 2018) |
| Département : | 1.286 € / habitant (année 2018) |
| Région :      | 1.038 € / habitant (année 2018) |

# LES BUDGETS 2020

## ➤ Le budget principal :

Le budget Principal Primitif 2020 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **12 239 500,00**

Le budget primitif 2020 est de :

### En Fonctionnement

|     | Dépenses                               | 8.268.918.29 € |
|-----|--|----------------|
| 011 | Charges à caractère général            | 1 693 009 €    |
| 012 | Charges de personnel                   | 4 100 000 €    |
| 014 | Atténuation de Produits                | 44 000 €       |
| 65  | Autres charges                         | 828 500 €      |
| 66  | Charges financières                    | 219 000 €      |
| 67  | Charges exceptionnelles                | 2 000 €        |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 786 491,00 €   |
| 042 | Opérations Ordres - Amortissements     | 700.000,00 €   |

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, et les animations.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit essentiellement des subventions versées aux associations et les participations.

Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

Les amortissements et les provisions (chapitre 68) : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.



Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

## En Fonctionnement

|     | <b>Recettes</b>                          | <b>8.268.918.29 €</b> |
|-----|--|-----------------------|
| 70  | Produits des services                    | 521.250,00 €          |
| 73  | Impôts et taxes                          | 5.605.147,00 €        |
| 74  | Dotations, subventions et Participations | 1.415.003,00 €        |
| 75  | Autres produits de gestion courante      | 130.000,00 €          |
| 013 | Atténuation de charges                   | 50.000,00 €           |
| 77  | Produits exceptionnels                   | 31.600,00 €           |
| 042 | Opérations Ordres - Travaux en régie     | 120.000,00 €          |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté       | 500.000,00€           |

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux, des. Il est proposé de les maintenir au même niveau. Ils n'ont pas augmenté depuis 2011 :

- Taxe d'habitation : 17,91 %
- Taxe foncière (bâti) : 31,73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 97,75 %

Les dotations et participations (chapitre 74) : Il s'agit essentiellement de la dotation globale de fonctionnement que l'Etat verse aux collectivités. Elle est divisé en plusieurs parts : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation. Se trouve également dans ce chapitre les attributions de Grand Orb à la commune.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations.

Les opérations Ordres - Travaux en régie (042) : il s'agit de la valorisation comptable des travaux réalisés par les agents de la collectivité.

## En Investissement

| <b>Dépenses</b> |  | <b>3.866.500.00 €</b> |
|-----------------|--|-----------------------|
| 20              | Immobilisations incorporelles (études, logiciels.) | 136.574.73 €          |
| 204             | Subventions d'équipement versées (Parc Régional)   | 570.000.00 €          |
| 21              | Immobilisations corporelles (acquisitions)         | 634.652.93 €          |
| 23              | Immobilisations en cours (travaux)                 | 1.108.231.26 €        |
| 16              | Remboursement capital des emprunts                 | 649 294.00 €          |
| 040             | Opération Ordre – Travaux Régie                    | 120.000.00 €          |
| 001             | Résultat négatif Reporté                           | 647.747.08 €          |

| <b>Recettes</b> |  | <b>3.866.500.00 €</b> |
|-----------------|--|-----------------------|
| 13              | Subventions d'équipement                 | 661.373.04 €          |
| 16              | Emprunts et dettes assimilées            | 1.000.000.00 €        |
| 10              | Dotations                                | 195.000.00 €          |
| 1068            | Excédent de Fonctionnement Capitalisé    | 523.635.96 €          |
| 021             | Virement de la section de fonctionnement | 786.491.00 €          |
| 040             | Opérations Ordres - Amortissements       | 700.000,00 €          |

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement regroupe :

-En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...

Parmi les grands projets de 2020, la commune finance le quartier Saint-Louis, la fin des travaux du square Schuman et le la place Rabaud.

-En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Ces subventions sont accordées par nos partenaires : Grand Orb, Département, Région, Etat.

## ➤ Les budgets eau et assainissement

Les services publics d'eau potable et les services publics d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité couvrent les dépenses.

- Par conséquent, le budget primitif 2020 du Service de l'Eau s'équilibre en dépenses et en recettes :

|                |          |                         |
|----------------|----------|-------------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | <b>1 301 200 €HT</b>    |
|                | Recettes | <b>1 301 200 €HT</b>    |
| Investissement | Dépenses | <b>1 506 300,00 €HT</b> |
|                | Recettes | <b>1 506 300,00 €HT</b> |

- Le budget primitif 2020 du Service de l'**Assainissement** s'équilibre en dépenses et en recettes.

|                |          |                       |
|----------------|----------|-----------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | <b>759 000,00 €HT</b> |
|                | Recettes | <b>759 000,00 €HT</b> |
| Investissement | Dépenses | <b>708 014,79 €HT</b> |
|                | Recettes | <b>708 014,79 €HT</b> |

Principales opérations d'investissement en matière d'eau et d'assainissement en 2020 :

- Quartier Saint-Louis
- Assainissement Clair Logis
- Réservoir et chambre des vannes des Douzes
- Eau + assainissement Rte de Lodève

## ➤ Le budget annexe campotel

- Le budget annexe 2020 du campotel s'équilibre en dépenses et en recettes :

|                |          |                    |
|----------------|----------|--------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | <b>63 893.79 €</b> |
|                | Recettes | <b>63 893.79 €</b> |
| Investissement | Dépenses | <b>79 277.39 €</b> |
|                | Recettes | <b>79 277.39 €</b> |

➤ **Le budget HAE : « Hôtel d'Activités Economiques »**

Le budget HAE est un budget qui jusqu'à présent a toujours été équilibré sans subvention du budget principal. Il est composé de plusieurs immeubles de rapport (centre mutualiste, Phoros...) dont les charges (emprunts, amortissements, entretien) et les recettes (loyers) s'équilibrent. Il est donc un outil essentiel du développement économique porté par la municipalité. C'est le budget HAE qui « porte » le Cinéma Jean-Claude Carrière.

|                |          |                       |
|----------------|----------|-----------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | <b>232 259.37 €</b>   |
|                | Recettes | <b>232 259.37 €</b>   |
| Investissement | Dépenses | <b>1 382 069.45 €</b> |
|                | Recettes | <b>1 382 069.45 €</b> |